

DECISION PORTANT SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DU PATRIMOINE

Domaine : Direction du Patrimoine

Fonction : Directeur-adjoint de la direction du Patrimoine

Statut : CCN

Nom : Monsieur TUAL Joël

*Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article R.421-18,
Vu le décret n° 2022-706 du 26 avril 2022 et plus précisément son article 4,
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA 2023 M12 62 en date du 19 décembre 2023,*

Je, soussignée Madame Emmanuelle DRUILLENNEC, agissant en qualité de Directrice du Patrimoine de l'Office Public de l'Habitat Terres d'Armor Habitat, subdélègue ma signature aux documents listés ci-après à Monsieur TUAL Joël conformément à la délégation de signature accordée par le Directeur Général de l'office visée ci-dessus.

Subdélégation	accordée
Dans le rôle hiérarchique de la direction du patrimoine, et de ses services, sous réserve du respect des procédures internes en vigueur	
Validation des demandes de congés ou d'absence exceptionnelle	
Décharge d'activités de service en cas de situation exceptionnelle	
Validation des demandes de droit d'accès aux dossier numériques	x
Réception du courrier de l'Office, signature de l'avis de réception des courriers recommandés et réception des actes extrajudiciaires	x
Dans le cadre de la gestion de la direction du patrimoine	
Signature et communication en interne des documents suivants : bordereaux d'archivages, Communication interne, fiche marché, procès-verbaux d'ouverture des offres et rapport d'analyse des offres pour les marchés sous la responsabilité du service	x
Signature des demandes d'autorisation d'urbanisme (DP, PC, PD) et réponse aux demandes de documents complémentaires - <i>subdélégation autorisée pour les réponses aux demandes de pièces complémentaires</i>	
Signature des courriers et affichages d'informations destinées aux entreprises, partenaires, collectivités territoriales, locataires, sans engagement financier	x
Signature des courriers simples et recommandés destinés aux locataires et partenaires locaux pour la gestion quotidienne de la maîtrise d'ouvrage (courrier, réponse, mise en demeure ...) - <i>subdélégation autorisée pour les courriers simples</i>	x
Signature des bordereaux de suivi des déchets d'amiante (BSDA)	x
Réponses aux enquêtes institutionnelles diverses	x
Signature des courriers simples et recommandés à destination des prestataires d'assurances et des locataires dans le cadre de la gestion d'un sinistre	
Engagement financier, dans le respect des procédures internes en vigueur et notamment le règlement intérieur MAPA	

Signature des contrats, devis, avenants et autorisation de paiements de prestations de travaux, de fournitures et de services relatifs à l'activité de la Direction du Patrimoine, pour un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT - <i>subdélégation autorisée dans la limite de 10 000 euros HT.</i>	
--	--

Le délégué,
Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

La Directrice du Patrimoine
Emmanuelle DRUILLENNEC



Le Déléguer,
TUAL Joël, Directeur-adjoint de la direction du Patrimoine

Précédé de la mention manuscrite « *Après en avoir pris connaissance le* »

*Après en avoir pris connaissance
le 3/10/24*

